



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026_29

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 28/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme LE BRANCHU Sophie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil.

Absente excusée : *Mme AUDIART Marine a donné pouvoir à Mme FRANCHET Véronique.*

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick

Objet : Budget : délibération concernant l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

Mr le Maire explique que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

La réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur. Cependant, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération doit fixer les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Mr le Maire propose les dépenses suivantes :

- Cadeaux pour la naissance d'un enfant d'un agent
- Cadeaux et pot de départ offert par la commune pour le départ d'un agent
- Cadeaux et vin d'honneur offerts par la commune à l'occasion d'un mariage d'un agent ou d'un élu
- Cadeaux et vin d'honneur offerts par la commune à l'occasion d'un départ à la retraite d'un agent
- Café citoyen
- Célébration du 14 juillet
- Cérémonie de février,
- Cérémonies nationales
- Cérémonie des vœux
- Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal pour le décès d'un agent ou d'un élu
- Expositions
- Fêtes de fin d'année
- Inaugurations diverses sur la Commune.
- Opération « après-midi citoyens »
- Opération « plantation : arbre, une naissance »
- Opération « taille des pommiers au verger communal »
- Repas des aînés

Après discussion, le Conseil Municipal propose :

- Cadeaux pour la naissance d'un enfant d'un agent
- Cadeaux et pot de départ offert par la commune pour le départ d'un agent
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'un mariage d'un agent
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'un départ à la retraite d'un agent
- Café citoyen
- Célébration du 14 juillet
- Cérémonie de février
- Cérémonies nationales
- Cérémonie des vœux
- Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal pour le décès d'un agent, d'un élu ou d'un ancien élu
- Expositions
- Fêtes de fin d'année
- Inaugurations diverses sur la Commune
- Opération « après-midi citoyens »
- Opération « plantation : arbre, une naissance »
- Opération « taille des pommiers au verger communal »
- Repas des aînés

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- Cadeaux pour la naissance d'un enfant d'un agent
- Cadeaux et pot de départ offert par la commune pour le départ d'un agent
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'un mariage d'un agent
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'un départ à la retraite d'un agent
- Café citoyen
- Célébration du 14 juillet
- Cérémonie de février
- Cérémonies nationales
- Cérémonie des vœux



- Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal pour le décès d'un agent, d'un élu ou d'un ancien élu
- Expositions
- Fêtes de fin d'année
- Inaugurations diverses sur la Commune
- Opération « après-midi citoyens »
- Opération « plantation : arbre, une naissance »
- Opération « taille des pommiers au verger communal »
- Repas des aînés

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° <u>017-24706104-202</u> <u>60605-2026-19-26</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>12/06/2026</u>

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, le 10/06/2026

La secrétaire de séance,
Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick



Le Maire,
Richard MOREAU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/06/2026 et publication du 12/06/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

